



Récépissé de Déclaration Préfecture de Haute Garonne du N°W313025373 du 14 nov 2016

LIGUE Des ECHECS D'Occitanie

DOTATIONS POUR LES EVENEMENTS MAJEURS DE LA SAISON SPORTIVE

SOMMAIRE

1. Aux Personnes.....	3
2 Aux Clubs qui organisent une compétition régionale.....	4
2. Aux clubs qui organisent à une compétition nationale Ne sont concernés que les compétitions Nationales organisées dans la Ligue	5
3. Aux clubs qui participent à une compétition nationale	7
4. Clubs organisant un événement européen ou mondial, ou qui participent à un évènement Européen ou mondial	8
5. PÔLE ESPOIRS.....	8
6. FORMATIONS.....	8

1. Aux Personnes

Ne sont concernés que les tournois homologués cadence longue par la Ligue ou la FFE ou la FIDE

CHAMPIONS DE LA LIGUE

Seuls peuvent recevoir une aide de la Ligue le Champion et la Championne en titre de la Ligue des Echecs d'Occitanie.

Une aide de **200€** sera accordée à chacun des deux titrés.

- **COMPETITIONS NATIONALES**

○ Rapides Féminines	○ Par personne	○ 50 €
○ Championnats de France Handicapés	○ Par personne	○ 100 €

- **COMPETITIONS EUROPEENNES OU MONDIALES pour les jeunes qualifiés**

• Tout Niveau	• Par personne	• 500 €
---------------	----------------	----------------

Toutes les demandes doivent être formulées dans les 15 jours après la qualification, et sur présentation de pièces justificatives et du budget prévisionnel. Le non-respect de ces conditions entrainera le rejet automatique de la demande

-

2 Aux Clubs qui organisent une compétition régionale

Type	Conditions	Aide
CHAMPIONNAT ACADEMIQUE SCOLAIRES	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise le Championnat en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	450€ maxi
CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise le Championnat en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue) - Inscriptions reversées à la Ligue	1600€ maxi
N2F, Rapide Féminin	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition - Inscriptions reversées à la Ligue	100 €
Coupe 2000	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition	100 €
Coupe de la parité	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition	100 €
JCL	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition	100 €
Championnat de la ligue	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition	100 €
Championnats Handicapés	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la compétition	100 €
Ces aides comprennent l'arbitrage et les coupes		

Toutes les demandes doivent être formulées au moins 1 mois avant l'évènement, et sur présentation de pièces justificatives. Le non-respect de ces conditions entrainera le rejet automatique de la demande.

2. Aux clubs qui organisent à une compétition nationale

Ne sont concernés que les compétitions Nationales organisées dans la Ligue

Type	Conditions	Aide
CHAMPIONNAT DE FRANCE <u>Toutes catégories</u>	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise le Championnat sur étude du bureau de la Ligue en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise le Championnat - en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	
FINALE DE LA COUPE DE LA PARITE	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à organiser la finale nationale	300 €
FINALE DE LA COUPE 2000	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la phase finale	300€
FINALE DE LA COUPE JCL	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la phase finale	300€
FINALE SCOLAIRES	- Aide accordée au Club de la Ligue ou établissement scolaire qui organise la phase finale - en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	
FINALE DU TOP 12 FEMININ ou MASCULIN	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la phase finale - en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	

FINALE DU TOP JEUNES	- Aide accordée au Club de la Ligue qui organise la phase finale - en fonction du prévisionnel (étude par bureau de la ligue)	
---------------------------------	--	--

- **Toutes les demandes doivent être formulées au moins 1 mois avant l'évènement, et sur présentation de pièces justificatives. Le non-respect de ces conditions entrainera le rejet automatique de la demande.**

3. Aux clubs qui participent à une finale nationale

Type	Conditions	Aide
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue	200€
CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES	- Par jeune pour l'entraînement versés au club qui règle l'entraîneur.	100 €
FINALE DE LA COUPE 2000	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue	200€
FINALE DE LA COUPE DE LA PARITE	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue	200 €
FINALE DE LA COUPE JCL	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue	200€
FINALE DU TOP 12 FEMININ	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue	200€
FINALE SCOLAIRES	- Si une équipe de l'Occitanie est amenée à jouer hors Ligue . L'Aide va à l'établissement scolaire	200€

Un budget prévisionnel devra être fourni avec la demande d'aide.

Toutes les demandes doivent être formulées au moins 1 mois avant l'évènement, et sur présentation de pièces justificatives. Le non-respect de ces conditions entrainera le rejet automatique de la demande.

4. Clubs organisant un événement européen ou mondial, ou qui participent à un évènement Européen ou mondial

Dotation exceptionnelle examinée par le bureau. Budget prévisionnel à fournir.

5. PÔLE ESPOIRS

Le ou la joueuse du Pôle Espoirs participe aux tournois et aux entraînements et demande trimestriellement la prise en charge de ses frais par la Ligue sur justificatifs (factures, grilles américaines pour les tournois,...) validés par le ou la responsable du Pôle Espoirs.

L'aide cumulée sur une saison pour un joueur ne peut dépasser **500€**..

6. FORMATIONS

Type	Conditions	Aide
DIFFE	Par participant licenciés A dans un Club de la Ligue, au club qui organise le stage	10€ par participant Plafond à 200€
DAFFE 1^{er}, 2^{eme} ou 3^{eme} degré	Par participant licenciés A dans un Club de la Ligue, au club qui organise le stage	20€ par participant Plafond à 400€
DEFFE 1^{er} ou 2^{eme} degré	Par participant licenciés A dans un Club de la Ligue, au club qui organise le stage	20€ par participant Plafond à 400€
ARBITRES	Par arbitres participant au stage, au club qui organise le stage	25€ par participant Plafond à 250€
DIRIGEANTS	Par dirigeant participant au stage, au club qui organise le stage	30€ par participant Plafond à 600€



Récépissé de Déclaration Préfecture de Haute Garonne du N°W313025373 du 14 nov. 2016

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DOTATION LIGUE POUR UN EVENEMENT SPORTIF

Remplir le document et l'envoyer à Pierre Leblic, président, pierre.leblic@wanadoo.fr et à Régis Blanc, trésorier blancregis1@gmail.com.

La demande sera étudiée par les membres du bureau et le responsable du secteur concerné.

Date de la demande	Club :	Président du club :

Demandeur :	Evènement :	Montant :

Nombre de participants :
(Prévisionnel)

Informations complémentaires :

Pièces comptables : à joindre. Budget prévisionnel peut être requis

Emargement :

Cadre administratif réservé

Date :
Dotation accordée : OUI ☐ Non ☐
Montant :